



Georges SCHULER
Maire de Reichstett
Aux Parents d'Elèves

Petite Garderie – Année Scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la Commune de Reichstett propose une prise en charge des enfants par les ATSEM dans les locaux de l'école maternelle Hay et au Centre de Loisirs, avant l'horaire d'ouverture des écoles, selon les modalités suivantes :

- **Enfants de l'école maternelle** : Entrée secondaire maternelle, Avenue Hay
 - **Matin** : de 7h30 à 8h10 – de 11h50 à 12h15
 - **Après-midi** : de 13h30 à 13h40 – de 16h20 à 16h45
- **Enfants de l'école élémentaire** : Entrée périscolaire, Avenue Hay
 - **Matin** : de 7h30 à 8h00 – de 11h40 à 12h15

Consignes importantes :

- Respectez strictement ces horaires pour une bonne organisation du service.
- La distinction entre les deux structures (maternelle et élémentaire) est obligatoire.

Tarifs et facturation :

- Participation : 40€ par enfant et par trimestre.
- Facturation trimestrielle (par trimestre entamé) par les services administratifs de la Commune.
- Inscription définitive à la rentrée ou en début de chaque trimestre scolaire.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

Votre conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et petite enfance

Laurence CROSNIER



Accueil Prolongé – Année Scolaire 2026-2027

Talon d'inscription à remettre à la Mairie

Je soussigné(e), M. parent de l'enfant
scolarisé à REICHSTETT, classe, sollicite une inscription en accueil prolongé dans les locaux
de l'école maternelle ou du Centre de Loisirs.

7 h 30 - 8 h 10

11 h 50 - 12 h 15

13 h 30 - 13 h 40

16 h20 - 16 h 45

École maternelle

7 h 30 - 8 h 00

11 h 40 - 12 h 15

École élémentaire

• Adresse postale pour facturation :

• Numéro de téléphone : Courriel :

Signature :